



Envoyé en préfecture le 27/05/2021  
Reçu en préfecture le 27/05/2021  
Affiché le 27/05/2021  
ID : 063-200071199-20210511-2021\_73-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 4 mai 2021  
Date d'affichage : 4 mai 2021

### SEANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Christelle CHAMPOMIER, André DEMAY, Stéphane HOUSSIER, Stéphane BARDIN, Claude DENIER, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Claude RAYNAUD, Denis BEAUVAIS, Emilie GOURBEYRE, Françoise MECHIN-VERNIER, Yves RAILLIERE, Dominique TIXIER, Didier CHASSAIN, David DESPAX, Sandrine COUTURAT, Jean-Jacques MATHILLON, Nicole PEREZ, Patrice DARPOUX, Rémy PETOTON, Guillaume LAURENT, Gilles MAS, Michel GAUME, Bernard MANILLERE, Guy TIXIER, Brigitte BILLEBAUD, Roland GENESTIER, Pascal LABBE

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

#### Absents représentés :

#### Absents :

Pierre LYAN, Laurent PLANCHE

Secrétaire de séance : Rémy PETOTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2021-73 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE POUR LA DEMOLITION DE MURS MITOYENS**

#### Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre des opérations de démolition / désamiantage, des murs mitoyens avec le Crédit Agricole sont destinés à être démolis dans l'intérêt du projet de l'architecte.

Si les représentants du Crédit Agricole ont donné leur assentiment lors d'une réunion de présentation du projet, organisée le 18 février dernier, une convention de partenariat entre le Crédit Agricole et la Communauté de Communes Plaine Limagne a été rédigée pour définir les modalités de ces opérations.

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27/05/2021

ID : 063-200071199-20210511-2021\_73-DE

Ces modalités seront précisées lors de la réunion de démarrage du chantier, le mardi 27 avril après-midi, avec l'ensemble des parties : entreprise ALARA en charge des opérations de désamiantage/démolition, Maître Rolland, Huissier de justice, le Directeur d'agence du Crédit Agricole, ainsi que Ophis, mandataire et Christophe Périchon, maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Crédit Agricole et la Communauté de Communauté Plaine Limagne,
- d'autoriser le président à signer la convention,
- d'engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

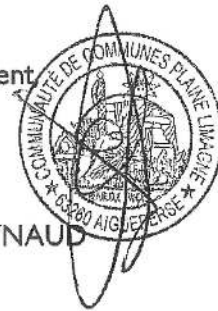
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/05/2021

Le Président,



Le Président



Claude RAYNAUD